

## Team Officine – Conditions Générales de Prestations de Services

### Préambule

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (CGPS) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Team Officine fournit des prestations d'assistance au recrutement et des services numériques à destination des professionnels de santé.

### 1. Définitions

Certains termes et expressions utilisés dans les présentes Conditions générales sont définis de la manière suivante :

- **“Candidat”** désigne toute personne physique, salariée ou non du secteur de la santé, à la recherche d'un emploi, ayant complété le formulaire d'inscription prévu à cet effet.

- **“Client”** désigne tout professionnel souscrivant aux Services proposés par le Prestataire.

- **“Prestataire” ou “Team Officine”** désigne la société Majordome Santé, SAS au capital de 8 550 euros, immatriculée au RCS de Nantes sous le n°791 136 609, dont le siège est situé au 13 rue Roiné, 44400 Rezé.

- **“Service ou Services”** désigne les prestations de mise en relation, diffusion d'offres d'emploi, accès à la CVthèque, services de recrutement personnalisés, service d'audit RH proposés par le Prestataire.

- **“Site Internet”** désigne le site <https://www.team-officine.fr>

- **“Conditions Générales”** désigne les présentes conditions générales de prestations de services, applicables aux relations entre le Prestataire et un Client ou un Candidat, et pouvant être modifiées par le Prestataire.

- **« TVA »** désigne la taxe sur la valeur ajoutée française.

### 2. Acceptation des Conditions générales

Le Client ou Candidat est tenu de lire attentivement les Conditions générales avant de recourir aux Services proposés sur le Site Internet. Ces Conditions générales contiennent des informations importantes sur les droits et obligations des Clients et Candidats, ainsi que sur les limitations et exclusions de responsabilité du Prestataire. Les Conditions générales déterminent les conditions contractuelles applicables à l'acquisition de Services proposés par Team Officine. En utilisant le Site Internet et en souscrivant aux Services, le Client ou Candidat confirme son adhésion entière et sans réserve aux Conditions générales, ce qui est expressément reconnu par le Client ou Candidat, qui renonce, en particulier, à se prévaloir de tout autre document, notamment publicitaire, qui serait inopposable au Prestataire. Si le Client ou Candidat n'accepte pas les Conditions générales, il est prié de ne pas utiliser le Site Internet et de ne pas recourir aux Services.

### 3. Prestations de services

#### 3.1 Services proposés

- **Service Team Officine** : abonnement donnant accès au dépôt d'offres d'emploi et à la CVthèque. En

souscrivant à ce Service, le Client peut déposer une ou plusieurs offres d'emploi sur le Site Internet, accessibles par les Candidats, et bénéficie d'un accès aux profils Candidats inscrits sur le Site Internet. L'abonnement au Service Team Officine est souscrit soit (i) pour une durée d'un (1) mois, renouvelable automatiquement pour des périodes successives d'un (1) mois, soit (ii) pour une période fixe de trois (3) mois, ou de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction. **Le Client peut se désabonner facilement sur le Site Internet. Le Client reçoit un rappel automatique avant toute reconduction.**

- **Service Recrutement**: Le Prestataire effectue une prestation d'accompagnement au recrutement par le Client, incluant notamment, l'identification et la sélection de Candidats en considération des critères énoncés par le Client, la tenue d'entretiens téléphoniques avec les Candidats sélectionnés et la formulation d'une synthèse et de recommandations au Client. Ce service fait l'objet d'une convention particulière entre le Prestataire et le Client.

- **Service Installation**: Le Prestataire effectue une prestation de recrutement de pharmacien dans le cadre d'un projet de cession ou d'association au sein d'une pharmacie, incluant notamment, l'identification et la sélection de Candidats en considération des critères énoncés par le Client, la tenue d'entretiens téléphoniques avec les Candidats sélectionnés et la formulation d'une synthèse et de recommandations au Client. Ce service fait l'objet d'une convention particulière entre le Prestataire et le Client.

- **Service Dispatch**: Le Prestataire effectue une prestation d'audit d'organisation des tâches au sein d'une entreprise incluant le recueil des données auprès des collaborateurs par le biais du Site Internet, l'analyse des données, la comparaison avec les données sectorielles, la restitution d'un rapport d'analyse et la rédaction de recommandations.

#### 3.2 Inscription des Clients

L'inscription des Clients au Service Team Officine se fait par voie électronique sur le Site Internet. L'inscription aux Services Recrutement, Installation et Dispatch se font directement auprès du Prestataire. Pour pouvoir prétendre aux Services fournis par le Prestataire, le Client doit être un professionnel du secteur de la santé. Le Client doit fournir lors de son inscription les informations requises relatives à son identité et sa domiciliation et doit fournir les éléments relatifs au Service souscrit et au profil de Candidat recherché. Le Client s'engage à remplir avec diligence le profil de poste recherché, dont il est seul responsable, afin que soient identifiés les Candidats pertinents. Il s'engage également à retirer toute annonce correspondant à un poste pourvu. L'inscription au Service Team Officine est définitive après : (i) validation de la commande par le Client sur le Site Internet ; et acquittement par carte bancaire ou virement bancaire du prix de la prestation de service.

Le Client s'engage à fournir des informations exactes quant à son identité, ainsi que toute autre information nécessaire à l'accès aux Services, et à mettre à jour ces informations. Le Client s'engage à ne pas communiquer

à un tiers les profils de Candidats consultés sur le Site Internet, sous peine de se voir appliquer une clause pénale d'un montant de quinze mille (15 000) euros. Le Client accepte que les informations le concernant et ses offres d'emploi déposées sur le Site Internet soient diffusées auprès de sites partenaires de Team Officine. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou résilier tout compte de Client qui serait créé sous une fausse identité ou à des fins frauduleuses. Le Prestataire se réserve également le droit de suspendre ou de retirer toute annonce déposée par un Client qui présenterait un caractère discriminatoire ou contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

#### **4. Base de données des Candidats**

##### **4.1 Inscription des candidats**

Les Candidats souhaitant accéder aux offres d'emplois déposées sur le Site Internet sont invités à remplir un formulaire d'inscription sur le Site Internet et à déposer leur curriculum vitae en ligne. Le Candidat fournit les informations requises, incluant notamment la zone géographique de recherche d'emploi et ses disponibilités. Le Candidat s'engage à répondre avec diligence aux sollicitations de Clients et à mettre à jour les informations le concernant, en particulier ses périodes de disponibilité. Le Candidat peut être contacté directement par un Client pour un poste à pourvoir correspondant au profil du Candidat. Le Candidat peut modifier à tout moment les informations le concernant en accédant à son espace personnel sur le Site Internet.

##### **4.2. Retrait d'un Candidat**

Sur simple demande faite sur son espace personnel sur le Site Internet ou adressé par mail au Prestataire, à l'adresse suivante : [contact@team-officine.fr](mailto:contact@team-officine.fr), le Candidat peut demander à ce que son profil et son curriculum vitae soient retirés de la liste des Candidats en recherche active d'emploi ou retirés complètement du Site Internet.

##### **4.3. Exclusion ou mise en veille d'un Candidat**

Le Prestataire peut exclure, à sa discrétion, un Candidat de la liste des personnes en recherche active d'un emploi ou du Site Internet, notamment dans les cas suivants :

- Fausse déclaration, erreur ou information trompeuse dans le formulaire d'inscription ou le curriculum vitae du Candidat ;
- Manquement aux Conditions générales ;
- tout motif légitime et non discriminatoire, incluant notamment un comportement non approprié dans le cadre d'entretien avec le Prestataire ou un Client ;
- Par ailleurs, en cas d'absence de réponse d'un Candidat à trois sollicitations, émanant du Prestataire ou d'un Client, le Prestataire peut mettre en veille le Candidat concerné, dont le profil sera conservé mais ne sera plus diffusé sur le Site Internet et auprès des Clients. Le Candidat peut réactiver son profil à tout moment sur le Site Internet.

#### **5. Prix et conditions de paiement des Services**

##### **5.1. Prix des Services**

L'accès aux Services proposés par le Prestataire sur le Site Internet est payant pour les Clients et gratuit pour les Candidats.

Le prix correspondant à chaque formule de Services est précisé sur le Site Internet. Le prix applicable est celui mentionné sur le Site Internet au moment de la souscription d'une formule de Services par le Client.

L'abonnement par un Client au Service Team Officine est dû pour chaque période commencée et ne peut pas être annulé par le Client en cours de période (1 mois, 3 mois, 12 mois). Les prix des Services sont en euros, entendus toutes taxes comprises et tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des Services. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les prix des Services à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant sur le Site Internet le jour de la souscription à un Service sera le seul applicable au Client.

##### **5.2 Conditions de paiement**

Les prix sont affichés sur le Site et exprimés en euros TTC. Le paiement est exigible à la commande (CB, virement, prélèvement SEPA, Stripe). Tout mois entamé est dû en totalité.

Le prix du Service Team Officine est payable comptant, en totalité au jour de la souscription de la formule d'abonnement mensuel par le Client puis chaque mois à la même date en cas de renouvellement, par carte bancaire ou par virement bancaire ou par Stripe.

La facture est disponible sur le site internet. Le prix afférent à la souscription au Service Recrutement, au Service Installation, et au Service Dispatch font l'objet d'une convention spéciale entre le Prestataire et le Client, qui détermine notamment les conditions de paiement du prix du Service.

Si la carte bancaire du Client est refusée au moment du paiement, la souscription du Service ne sera pas acceptée et un email informant que la carte bancaire utilisée a été refusée sera envoyé au Client. La souscription au Service ne pourra être validée qu'une fois les données relatives à la carte bancaire corrigées par le Client. En cas de paiement par virement bancaire ou par chèque, par SEPA, ou par Stripe, la souscription au Service ne sera validée qu'après encaissement effectif par le Prestataire du prix du Service souscrit. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire des sommes dues.

##### **5.3 Résiliation**

La résiliation de l'abonnement mensuel peut être demandée à tout moment, via un formulaire en ligne. Elle prendra effet à la fin de la période en cours. Aucun remboursement n'est prévu pour une période entamée.

##### **5.4 Procédure du double-clic**

En confirmant sa souscription à un Service selon les deux étapes successives du double-clic prévues à l'article 1127-2 du Code civil, le Client autorise le Prestataire à débiter la somme correspondante sur la carte bancaire dont les données ont été précédemment fournies, ou sur le compte bancaire indiqué sur l'autorisation de prélèvement y afférente, et il confirme

ainsi son adhésion pleine et sans réserve aux Conditions générales.

### **5.5. Frais bancaires**

Les frais bancaires liés au paiement du prix des Services sont à la charge exclusive du Client.

### **5.6. Pénalités de retard**

En cas de non paiement à bonne date par le Client de toute somme due au Prestataire, et en application du douzième alinéa de l'article L441-6 du Code de commerce, le montant des pénalités de retard sera fixé à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la défaillance du Client.

### **5.6. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement**

En application du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 modifiant l'article D 441-5 du Code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Cette indemnité, distincte des pénalités de retard, est due de plein droit par le Client défaillant sous réserve d'une demande d'indemnisation complémentaire par le Prestataire qui justifie de frais de recouvrement supérieurs à ce montant.

## **6. Responsabilité**

### **6.1. Responsabilité du Prestataire**

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des Services et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de dix (10) à compter de leur découverte. Le Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates, les Services jugés défectueux.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la garantie du Prestataire serait limitée au montant hors taxes payé par le Client pour la fourniture des Services.

### **6.2. Profil du Candidat**

Dans l'exécution de ses obligations au titre des Services, le Prestataire est soumis à une simple obligation de moyens et non de résultat.

Ainsi, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des fausses déclarations, des comportements ou des actes répréhensibles ou déloyaux dont se rendrait coupable un Candidat, ce que le Client accepte expressément et sans réserve. Le Client est responsable de l'adéquation du profil du Candidat avec le poste qu'il propose et demeure seul responsable du recrutement de ses collaborateurs ainsi que du respect de la réglementation y afférente.

## **7. Dispositions générales**

### **7.1. Non validité partielle**

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des Conditions générales, à l'exception de celle d'une clause impulsive et déterminante ayant amené l'une des parties à contracter.

### **7.2. Modification des Conditions générales**

La dernière version des Conditions générales est disponible en permanence sur <http://www.team-officine.fr> à la rubrique « Conditions générales ». Chaque Candidat ou Client est tenu de se référer à la version accessible en ligne à la date de son accès aux Services. Le Prestataire se réserve la faculté de modifier les Conditions générales à tout moment, par conséquent :

- Les modifications seront applicables aux contrats en cours à la condition que le Candidat ou Client, dûment averti, n'ait pas exprimé son désaccord dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception des Conditions générales modifiées ;
- Les Conditions générales applicables seront celles en vigueur à la date de la souscription aux Services par le Candidat ou Client.

### **7.3. Force majeure**

Le Prestataire pourra suspendre ou mettre fin à l'exécution des Services en cas de circonstances relevant de la force majeure.

La responsabilité du Prestataire ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution de ses obligations, qui est due soit au fait d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

## **8. Informatique et libertés**

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Prestataire met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des commandes de Services. Les informations qui sont demandées aux Clients et aux Candidats sont nécessaires au traitement des commandes et des Services subséquents.

Chaque Candidat ou Client ayant déposé des informations nominatives le concernant sur le Site Internet dispose des droits d'opposition (article 38 de la loi), d'accès (articles 39, 41 et 42 de la loi) et de rectification (article 40 de la loi) de ces données. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. L'exercice de ces droits se fera en écrivant à l'adresse suivante : [contact@team-officine.fr](mailto:contact@team-officine.fr) ou Majordome Santé, 13 rue Roiné 44400 Rezé.

## **9. Droit applicable - Juridiction**

Les Conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent dans le ressort du siège social du Prestataire.